

COMMUNE D'ARGUEL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 06 février 2017

Les convocations ont été faites le 30 janvier 2017

Ordre du jour

- 1) **Présentation des soldes des budgets 2016**
- 2) **Réflexions sur travaux 2017**
- 3) **Ouvertures anticipées de crédits d'investissement**
- 4) **Ouverture et gestion d'un site internet**
- 5) **Questions diverses**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 06 février 2017 en session ordinaire, à 20h30, sous la Présidence de Monsieur André AVIS Maire.

Présents : André AVIS, Claude GRESSET, Daniel VOIDEY, Antoine CLAUDET, Pascal HUGUET, David LORTON, Jean-Loup EGLIN, Régis GIRARDET, Didier MARCHAL

Absents : Mathias BOUGNON,

Monsieur Didier MARCHAL a été désigné secrétaire de séance ; Le Maire a déclaré la séance ouverte à 20 h30

1) **Présentation des soldes des budgets 2016**

Claude GRESSET présente les budgets suivants :

Assainissement 2016 :

- Solde de la section d'exploitation : + 3 640.84
- Solde de la section d'investissement : - 489.29

Communal 2016 :

- Solde de la section de fonctionnement : +49 883.45
- Solde de la section d'investissement : -29 415.41

2) **Réflexion sur les travaux et investissements 2017**

Le Maire propose un tour de table afin de recueillir les souhaits de réalisation de travaux sur le territoire de la commune. La discussion ouvre sur les propositions suivantes :

Entourage de sécurisation et de protection des réserves d'eau dans les hameaux des Chevrotins et la Chassagne.

- Réfection de la route de la chassagne dans sa partie basse
- Récupération des eaux de ruissellement autour du château d'eau
- Réfection sur une partie du chemin des perchereaux
- Faire l'entretien des routes communales comme chaque année (rebouchage)
- Achat du terrain à Mme. BOILLOT.

Une évaluation de chaque projet sera réalisée, les priorités seront établies en fonction du caractère urgent et en fonction des possibles budgétaires.

3) **Ouverture anticipée de crédits d'investissement**

Le maire rappelle que la commune s'est engagée à établir son PLU. Pour ce faire la commune a du s'adjoindre les compétences d'un bureau d'études spécialisé. Un règlement de 20000€ a déjà été versé depuis 2013, pour le solde, le maire demande une ouverture anticipée de crédit d'investissement.

Adopté à l'unanimité

4) **ouverture et gestion d'un site internet**

Dans le cadre de la procédure PLU, il est prévu que chaque citoyen doit avoir la possibilité de consulter et de faire ces observations via le WEB.

Pour ce faire, la commune doit ouvrir un site internet sur lequel l'ensemble des documents rendus publics relatifs à la procédure de PLU apparaitront.

Afin de créer ce site, il est indispensable de passer par un « hébergeur » qui a la mission de gérer le site le coût de cette prestation s'élève à 180€/an.

L'hébergeur « CAMPAGNOL » semble répondre à nos besoins.

Le site www.arguel.fr sera actif dès début mars.

5) Questions diverses

Equipement du village par la fibre optique

Un conseiller pose la question de l'équipement en fibre optique sur le village car force est de constater qu'ARGUEL se trouve en bout de réseau et se trouve fort dépourvu en débit, altérant considérablement la qualité de réception du téléphone, de la télévision, et internet.

Le Maire rappelle en effet que la fibre passe à proximité des 2 entrées de village mais ne désert pas les habitants. Une lettre sera adressée au président de l'agglomération du GRAND BESANCON afin de porter cette demande d'équipement dans les meilleurs délais.

Adhésion à l'agence technique départementale

Afin d'assurer la continuité de la maintenance informatique dans les communes, le département a créé une nouvelle structure pour assurer cette prestation jusqu'alors gratuite. Le CG a créé l'agence technique départementale, le coût d'adhésion est de 100€/an auquel s'ajoute 0.60€/habitant ce qui fait 260€/an.

PLU intercommunal (PLUi)

Le maire informe le Conseil Municipal que le PLUi se substituera au PLU communal à partir du 28 mars 2017, à défaut d'une minorité de blocage d'au moins 18 communes représentant 38 000 habitants.

Un projet de gouvernance a été établi et présenté.

Les autorisations d'urbanismes seront toujours délivrées par le Maire, l'instruction étant faite par le CAGB.

Fin de la séance à 23h15

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS A LA REUNION du 06 février 2017

Nom	Fonction	Présents / Excusés Procurations	Signature
AVIS André	Maire	Présent	
GRESSET Claude	Adjoint	Présent	
EGLIN Jean-Loup	Adjoint	Présent	
VOIDEY Daniel	Adjoint	Présent	
BOUGNON Mathias	Conseiller	Absent	
CLAUDET Antoine	Conseiller	Absent	
GIRARDET Régis	Conseiller	Présent	
HUGUET Pascal	Conseiller	Présent	
LORTON David	Conseiller	Présent	
MARCHAL Didier	Conseiller	Présent	